

Dans le cadre de Japonismes 2018

## GRAND EVENEMENT D'ART FLORAL JAPONAIS

### « LA DIVERSITE DE L'IKEBANA »

Avec la participation exceptionnelle de cinq Grands-Maîtres japonais (Iemotos)  
des Ecoles Ikenobo, Misho, Ohara, Sogetsu, Ichiyo.

Les 30 et 31 janvier, 1<sup>er</sup> et 2 février 2019

A la Maison de la culture du Japon à Paris

101 bis, quai Branly 75015-Paris



Ecole Ikenobo

Ecole Misho

Ecole Ohara

Ecole Sogetsu

Ecole Ichiyo

## PROGRAMME

### EXPOSITION (OUVERTE AU PUBLIC, ENTRÉE GRATUITE) :

Du mercredi 30 janvier au vendredi 1<sup>er</sup> février 2019 de 12h00 à 19h30, le samedi 2 février de 12h00 à 18h00 (horaires d'ouverture au public).

### COCKTAIL DÎNATOIRE :

Samedi 2 février 2019 : de 20h00 à 22h00.

Lieu : UIC Espace Congrès, niveau mezzanine

16 rue Jean Rey 75015 – Paris

**ATELIERS : par réservation directement sur le site de la MCJP à partir du 8 janvier 2019.**

Du mercredi 30 janvier au vendredi 1<sup>er</sup> février 2019

**CONFERENCE : sur le thème « Diversité de l'ikebana / Tradition et Innovation »**

**Par réservation directement sur le site de la MCJP à partir du 8 janvier 2019.**

Samedi 2 février 2019 : de 15h00 à 17h00.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

(compléter, cocher la colonne de droite et retourner par mail à  
[ikebana.paris@gmail.com](mailto:ikebana.paris@gmail.com))

**Nom / Prénom :**

**Adresse :**

**Email :**

**Tel :**

### EXPOSITION

La participation à l'exposition est réservée aux membres d'Ikebana International Paris ainsi qu'aux membres d'Ikebana International d'autres chapitres et adhérent à I.I. Paris en tant que membres multi chapitres.

1/ Membres I.I. Paris : frais d'enregistrement : 80 € (incluant la participation au cocktail dînatoire) .....

2/ Membres Multi Chapitres I.I. Paris : frais de participation à l'exposition : 110 € (incluant 30 € de frais d'adhésion à I.I. Paris et la participation au cocktail dînatoire).....

3/ Ecole Ikebana.....Chapitre .....N° de membre.....

NB : L'installation se fera principalement le mercredi 30 janvier à partir de 9h30. Toutefois quelques installations pourront s'effectuer dès le mardi 29 janvier entre 17h30 et 19h30. Une fiche de renseignements vous sera adressée en temps utile.

### COCKTAIL DÎNATOIRE (UNIQUEMENT POUR LES ACCOMPAGNATEURS et LES NON EXPOSANTS)

La participation au cocktail dînatoire est exclusivement réservée aux membres d'Ikebana International Paris et à leur accompagnateur ainsi qu'aux membres d'Ikebana International d'autres chapitres ayant adhéré à II Paris en tant que membres multi chapitres, et à leur accompagnateur.

La participation au cocktail dînatoire est de 80 € par personne.....

### CONDITIONS DE REGLEMENT :

1/ **Par chèque** à l'ordre de Ikebana International Paris à adresser, accompagné de ce bulletin rempli après avoir pris le soin de cocher les cases de droite vous concernant, à :

Caroline Sui Lin Kernéis, 896 chemin des Groux 78670-Villennes sur Seine

**OU :**

2/ **Par virement bancaire** à Ikebana International Paris.

**IBAN : FR76 1027 8060 3100 0282 3434 197**